

LES POLITIQUES DE SOLIDARITÉS DÉPARTEMENTALES

ÉVOLUTIONS, DONNÉES, ENJEUX

Intervention de Jean-Luc Bœuf,
directeur général des services du conseil départemental de la Marne

La décentralisation des politiques de solidarités

Dijon, 19 octobre 2023

INTRODUCTION

- Un aveu
 - Deux anecdotes
 - Deux sujets macro
 - L'idée générale que je souhaite développer :
- L'Etat et les collectivités dorment dans le même lit mais ne font pas les mêmes rêves.

Mariés au premier regard, les partenaires découvrent que l'amour (n')est (pas toujours)

dans le pré de l'action publique. Comment rendre Plus belle la vie ?

Trois idées que je vous propose de développer

PREMIÈRE PARTIE

« Voyage au bout de la nuit » des compétences sociales

- L'enjeu : l'évolution de ces compétences des 1980s à nos jours
- Des acteurs dont le référentiel va changer en quelques années
- Rappel sur les lois de 1983 : répartition « de » compétences et non pas « des » compétences
- Un leitmotiv : le suivi des individus fragiles de la naissance à la mort
- Un entrant de poids : les ARS

Les compétences sociales de l'État jusqu'en 1983

- 1953 : réforme des lois d'assistance
- 1958 : mesures de protection des mineurs en danger
- 1959 : création de l'action préventive auprès des familles
- 1975 : création de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) et de l'allocation d'éducation spéciale (AES)
- Compétence de droit commun en matière d'aide sociale pour les départements. L'État conserve les aides relevant de la solidarité nationale

Les compétences sociales aujourd'hui

- Action de PMI, agrément et suivi des assistants maternels, suivi et contrôle des crèches
- Prévention et protection de l'enfance et action auprès des familles
- APA à domicile et en établissement, aide sociale à l'hébergement, coordination gérontologique, création/extension de places en EHPAD (avec l'ARS)
- Actions et prestations en faveur des personnes handicapées
- Allocations et insertion des bénéficiaires du RSA

DEUXIÈME PARTIE

« Le je ne sais quoi et le presque rien » des actions de solidarités

- L'enjeu : ce « qui fait quoi ? » s'inscrit en réalité dans une sorte d'archipel mythique dans lequel nous évoluons depuis 1983
- Le sujet est politique, humain, technique, financier, juridique
- Des acteurs plus nombreux, tant dans le secteur public que parapublic et privé
- Des situations d'urgence toujours plus nombreuses

Les partenaires du CD pour les compétences sociales

- Les services et agences de l'Etat : Préfecture, DDETSPP, ARS, Pôle emploi, CNSA, tribunaux judiciaires...
- Les organismes : CAF, MSA, CPAM, CARSAT...
- Les hôpitaux
- Les villes, intercommunalités, CCAS, CIAS
- Les conseils régionaux
- Les gestionnaires d'établissements PA/PH/ASE (grande majorité d'associations)
- Les associations caritatives et sociales
- Les bailleurs sociaux

Les dépenses du CD de la Marne dans le domaine social

- 100 M € pour l'aide aux familles et aux enfants
 - 100 M € pour l'insertion
 - 80 M € pour les personnes handicapées
 - 70 M € pour les personnes âgées
- Soit au total plus des 3/5 du budget de fonctionnement du conseil départemental

TROISIÈME PARTIE

Guère épais, le nouveau lien entre l'État et les collectivités

- L'enjeu : Lisibilité ? Efficacité ? Efficience ? Moindre coût ? Se défausser sur le voisin ?
- Comment évoluer à l'intérieur d'un terrain de jeu devenu multiple ?
- Un contexte plus conflictuel (ex : les suites d'Orpéa) et des risques accrus
- L'intérêt de la rencontre des acteurs